

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p align="center">MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p align="center">Mention : « Droit économique et des affaires »</p> <p align="center">Responsables de la mention : Irina Parachkévova, Professeur, Eva Mouial, Professeur, Fabrice Siiriainen, Professeur</p> <p align="center">Spécialité à finalité recherche: Droit économique et des affaires</p> <p align="center">Responsable : Fabrice Siiriainen, Professeur</p>	 <p align="center">Offre de Formation Master 2</p>
--	--	---

Master adossé au CREDECO (Centre de recherche en droit économique) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS – GREDEG

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Recherche en Droit économique » a pour objectif d'étudier les répercussions des mutations économiques sur la matière juridique. Les enseignements font délibérément appel au Droit Privé (contrat, propriété, responsabilité, sociétés, etc.) et au Droit Public (service public, contrats publics, souveraineté de l'État, etc.). Les champs d'études privilégient donc les thèmes juridiques liés à la vie économique.

Les axes privilégiés de la formation sont les suivants :

- Les structures juridiques, les comportements des entreprises et l'évolution des marchés (concurrence et concentration, relations interentreprises, nouvelles formes de propriété, normalisation et certification).
- Les formes juridiques de la régulation des activités économiques (autorités de régulation) et des politiques publiques.
- Les incidences de l'activité industrielle sur les sujets de droit (environnement, risques, consommation, etc.).
- Les aspects juridiques de l'internationalisation de la vie économique en particulier la réponse du droit à la mondialisation.

Insertion professionnelle

La formation a pour objectif de permettre à ses diplômés d'accéder à des postes de haut niveau ou à une qualification poussée dans toutes les carrières du droit économique et des affaires (recherche et enseignement, avocats, conseils, juristes d'entreprise, administration économique, responsables d'organismes professionnels).

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Recherche en Droit économique » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit (droit des affaires, droit privé/carières judiciaires, droit public, régulations internationales et européennes, IUP) et AES. **Sélection sur dossier et entretien.**

- **Dossier de candidature à télécharger sur : droit.unice.fr**
- **Date limite d'envoi ou dépôt des dossiers : **mi-juin (cf. date stipulée sur le dossier)****
- **Entretiens : fin juin, début juillet**
- **Résultat : juillet**

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 116) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.63

Courriel : Master2-droit@unice.fr Web : droit.unice.fr

ou CREDECO - Tel. + 33 (0)4.92.15.70.88

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques (avec des séminaires mutualisés avec des spécialités professionnelles), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de **septembre au mois de mars**. Un **mémoire de recherche** soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Programme des études (sous réserve de modifications)

	Description de la formation	ECTS	Nombres d'heures
UE 1 – Cours			
	Droit économique général	3,5	20 h
	Droit économique public	3,5	20 h
	Droit international économique	3,5	20 h
	Economie du droit	3,5	20 h
	Total	14	80 h
UE 2 – Séminaires obligatoires			
	Les principes fondamentaux du droit de la concurrence	2	20 h
	Théorie générale des contrats et droit économique	2	20 h
	Contrats publics et concurrence	2	20 h
	Total	6	60 h
UE 3 – Séminaires optionnels (2 au choix)			
	Droit de la propriété intellectuelle approfondie	2	20 h
	Droit des investissements internationaux	2	20 h
	Droit des sociétés approfondi	2	20 h
	Contrats du commerce international	2	20 h
	Droit pénal des affaires	2	20 h
	Droit des assurances	2	20 h
	Droit économique de l'environnement	2	20 h
	Total	4	40 h
UE 4 – Grand Oral			
	Culture générale de droit économique	6	2 h
TOTAL SEMESTRE 1		30	180 h

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

UE 5 – Mémoire			
	Méthodologie et suivi du Mémoire Mémoire de recherche	30	20 h
TOTAL SEMESTRE 2		30	20 h

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Contrôle des connaissances

Les cours de l'Unité 1 donnent chacun lieu à un examen écrit d'une durée de 5 heures, noté sur 20. L'Unité 2 fait l'objet d'une notation en contrôle continu pour chaque séminaire, noté sur 20. Les deux séminaires choisis dans l'Unité 3 font l'objet d'une épreuve écrite de 2 heures, chacune notée sur 20. Le Grand Oral (Unité 4) est noté sur 40 (2 heures de préparation et 30 minutes d'examen). Le mémoire est noté sur 220 points.

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte délivrance des ECTS attribués à chacune des composantes des Unités d'enseignement. Il y a une seule session pour U1, U2, U3, U4 (Février/Mars) et pour U5 (Juillet/Septembre : soutenance du Mémoire). U1, U2, U3, U4 ne compensent pas U5, alors que U5 compense U1, U2, U3, U4. Il y a une session d'examen par an.

Pour obtenir le grade de Master Droit Economie Gestion, Mention Droit économique et des affaires, Spécialité « Recherche en Droit économique » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »